

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2020

---

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3495)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL40

présenté par  
M. Pont, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 1, après la première occurrence du mot :

« application »,

insérer les mots :

« des 2° ou 3° du I de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est de cohérence avec le rétablissement de l'article 2 du projet de loi.